

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DRUMMOND

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

BÂTIMENT ACCESSOIRE SITUÉ SUR LE LOT 4 647 304

DU CADASTRE DU QUÉBEC, SOIT AU 2249, 9^E RANG DE SIMPSON

AVIS PUBLIC est donné que le Conseil municipal doit, lors de la séance ordinaire du 17 avril 2023, qui se tiendra à compter de 19 h 30 à la salle de l'érablière la Pente Douce au 1549, route 122 à Notre-Dame-du-Bon-Conseil et suite à une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, statuer sur une demande de dérogation mineure relativement au bâtiment ci-haut mentionné.

Cette demande de dérogation mineure a pour effet :

De permettre, sous certaines conditions, une distance de 1.24 mètres entre une piscine creusée et le mur d'un bâtiment formant une partie d'une enceinte dont la norme maximale est de 2 mètres.

Au cours de cette séance, les membres du Conseil municipal entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Donné à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, ce 20^e jour du mois de mars 2023.


Valérie Aubin, dma

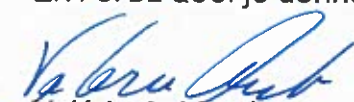
Directrice générale

Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Valérie Aubin, directrice générale / secrétaire-trésorière, exerçant au 1428, route 122 à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public concernant **LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 2249, 9^E RANG DE SIMPSON** aux endroits prévus par le règlement adopté par la municipalité concernant les avis public.

EN FOI DE QUOI je donne ce certificat de publication ce 20^e jour de mars 2023,


Valérie Aubin, dma

Directrice générale

Greffière-trésorière